

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PIEUX**

**SEANCE DU 25 JUIN 2010**

Date d'envoi de la convocation : 15/06/10

Nombre de membres : 63  
Nombre de présents : 46  
Nombre de votants : 58

Exprimés : Pour : 54 – Contre : 4  
Abstention : 0

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe DESCHAMPS

L'an deux mille dix, le vendredi 25 Juin, le Conseil de la Communauté de Communes des Pieux, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison de la Communauté de Communes des Pieux à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Philippe AUCHER, Président de la Communauté de Communes des Pieux.

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs GANCEL Daniel, LE FRANCOIS Yveline, LEBATARD Yves, AUCHER Philippe, FAUCHON Patrick, BESSELIEVRE Louis, BONAMY Lucien, MARGUERIE Jean-Pierre, ROUSSEAU François, HAYE Laurent, DESCHAMPS Philippe, MARBACH Michel, GUERIN Alain, TESSON Jeanne-Marie, LAMOTTE Jean-François, LECESNE Patrice, COTTEBRUNE René, DESPLAINS Denis, COTTEBRUNE Bruno, CORDIER Jeanne, LECOFFRE Dominique, LEGER Roger, LEMARCHAND Jacques, LENER Martine, PAPIN Michel, VILTARD Bruno, LAMOTTE Noël, LAMOTTE Jean, LE BLOND Auguste, HAMON Myriam, DUVAL Anthony, HUREL Daniel, LE BIEZ Martine, LEROUVILLOIS Gérard, LETABLIER Marcel, ADAM Jean-Pierre, TIREL Serge, de la HUPPE de LARTURIERE Laure, LE COUTOUR Carole, THOMINET Odile, COSNEFROY Jacques, GINET Patrick, SOREL André, CADO Maurice, MAHIEU Monique, VIGER Jacques.

**Ont donné procurations :** Monsieur AUBERT Daniel à Monsieur GANCEL Daniel, Monsieur BRISSET Franck à Monsieur BESSELIEVRE Louis, Monsieur THIEBOT Alain à Monsieur MARBACH Michel, Monsieur LACOUR Sylvain à Monsieur LAMOTTE Jean-François, Monsieur BERNARD Olivier à Monsieur AUCHER Philippe, Monsieur FEUARDENT Serge à Madame LENER Martine, Monsieur LESEIGNEUR Jacques à Monsieur COTTEBRUNE Bruno, Monsieur DENIAUX Johann à Madame LE BIEZ Martine, Monsieur LE BIEZ Franck à Monsieur LEROUVILLOIS Gérard, Monsieur CAPELLE Jacques à Madame de la HUPPE de LARTURIERE Laure, Monsieur LARONCHE Emmanuel à Madame THOMINET Odile, Monsieur LAJOIE Gilbert à Monsieur COSNEFROY Jacques.

**Absents-Excusés :** Messieurs COLLAS Hubert, THIEBOT François, HOCHET Hubert, BRIX Henri, CHANTELOUP Denis.

**N° 2010 – 035**

**OBJET : Ecole de Musique - Modification des tarifs des cours pour l'année scolaire 2010/2011**

**Exposé**

Par délibération n° 2009-038 du 26 juin 2009, le Conseil Communautaire statuait sur les tarifs annuels des cours de l'école de Musique de la Communauté de Communes des Pieux, applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2009, selon les modalités définies dans le tableau ci-dessous :

	DISCIPLINES	FORMULES DE CALCUL	TARIFS ANNUELS 2009 / 2010	
	TARIF DE BASE	TB	90,27 €	
ENFANTS	Éveil	TB	90,27 €	
	Formation Musicale seule	TB	90,27 €	
	Instrument seul	TB x 1,2	108,32 €	
	Chant seul	TB x 1,2	108,32 €	
	Pratique collective seule	TB / 5	18,05 €	
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	TB x 2,2	198,59 €	
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	TB x 2,2	198,59 €	
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	TB x 1,1	99,30 €	
	Chant <u>et</u> Pratique collective	TB x 1,1	99,30 €	
	Parcours découverte instrumental	TB x 1,1	99,30 €	
	Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>	TB x 1,6	144,43 €	
	ADULTES  ET CYCLE AMÉNAGÉ	Formation Musicale seule	TB x 1,6	144,43 €
		Instrument seul	(TB x 1,2) x 1,6	173,32 €
Chant seul		(TB x 1,2) x 1,6	173,32 €	
Pratique collective seule		(TB / 5) x 1,6	28,89 €	
Formation Musicale <u>et</u> Instrument		(TB x 2,2) x 1,6	317,75 €	
Formation Musicale <u>et</u> Chant		(TB x 2,2) x 1,6	317,75 €	
Instrument <u>et</u> Pratique collective		(TB x 1,1) x 1,6	158,88 €	
Chant <u>et</u> Pratique collective		(TB x 1,1) x 1,6	158,88 €	
Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>		(TB x 1,6) x 1,6	231,09 €	

De plus, les tarifs sont dégressifs dès la 2<sup>ème</sup> inscription dans une même famille (-20 %, -30 %, -40 % et -50%).

À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, il est proposé d'appliquer au Tarif de Base (TB) servant à l'établissement de la grille tarifaire une hausse correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de mars 2009 (indice 117,81) à mars 2010 (indice 119,58), soit 1,50 %.

### Délibération

**Aussi,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 2009-038 du 26 juin 2009 portant sur la modification des tarifs des cours de l'école de Musique pour l'année scolaire 2009/2010,

**Considérant** l'indice des prix à la consommation de mars 2010,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

**ARTICLE 1 :** applique au Tarif de Base (TB) de la grille tarifaire des cours de l'École de Musique de la Communauté de Communes des Pieux une hausse correspondant à l'évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac de mars 2009 (indice 117,81) à mars 2010 (indice 119,58), soit 1,50 %.

Pour un TB 2009/2010 de 90,27 €, le TB 2010/2011 sera égal à 91,62 €.

**ARTICLE 2 :** applique cette hausse à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2010, conformément au tableau ci-annexé.

**ARTICLE 3 :** autorise le Président ou le Vice-Président délégué, à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

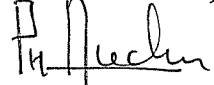
**ARTICLE 4 :** dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**ARTICLE 5 :** dit que le Président et le Directeur Général de la Communauté de Communes des Pieux seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

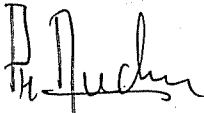
Acte rendu exécutoire  
après envoi en Sous-Préfecture  
le : 09/07/2010  
et publication ou notification  
du : 30/06/2010



LE PRESIDENT,

  
Philippe AUCHER



LE PRESIDENT  
  
Philippe AUCHER

## ÉCOLE DE MUSIQUE

année scolaire 2010-2011

### TARIFS DES COURS au 1<sup>er</sup> Septembre 2010

	DISCIPLINES	TARIFS ANNUELS 2010/2011
<b>ENFANTS</b>	Éveil	91,62 €
	Formation Musicale seule	91,62 €
	Instrument seul	109,94 €
	Chant seul	109,94 €
	Pratique collective seule	18,32 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	201,56 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	201,56 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	100,78 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	100,78 €
	Parcours découverte instrumental	100,78 €
	Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>	146,60 €
<b>ADULTES ET CYCLE AMÉNAGÉ</b>	Formation Musicale seule	146,60 €
	Instrument seul	175,91 €
	Chant seul	175,91 €
	Pratique collective seule	29,32 €
	Formation Musicale <u>et</u> Instrument	322,50 €
	Formation Musicale <u>et</u> Chant	322,50 €
	Instrument <u>et</u> Pratique collective	161,25 €
	Chant <u>et</u> Pratique collective	161,25 €
	Formation complète : <i>Formation Musicale et Instrument (ou Chant) et Pratique collective</i>	234,55 €

Les tarifs sont dégressifs dès la 2<sup>ème</sup> inscription dans une même famille (-20%, -30%, -40% et -50%), en suivant le montant de chaque inscription (le membre de la famille dont le montant de l'inscription est le plus élevé ne bénéficiera donc pas de réduction).

L'inscription est payable :

- en 1 versement unique,
- en 3 versements trimestriels : un 1<sup>er</sup> versement puis 2 prélèvements automatiques,
- en 9 versements mensuels : un 1<sup>er</sup> versement puis 8 prélèvements automatiques.

Toute année commencée est due (voir règlement intérieur, article 2).